



Baisse des fonds en euros : Quels relais choisir ?

Comme chacun le sait, les fonds euros de nos contrats d'assurance vie ont été chargés ces dernières années, d'emprunts d'Etat à taux longs, proposant des rendements de plus en plus faibles. Dès lors, nous avons alors tous constaté et subi la baisse de rémunération de nos placements préférés... Nul doute que cette tendance se poursuivra dans les années futures et de nombreux professionnels tablent sur des rendements moyens encore inférieurs aux niveaux actuels. Car même si les taux longs ont aujourd'hui tendance à remonter, à l'instar de ce qui se passe actuellement aux Etats-Unis, ce type de supports présentent une forte inertie et nous ne sommes pas prêts de recouvrer le niveau de performance des années 90 ou 2000.

La Fédération Française de l'Assurance, a publié courant mars les « participations aux bénéfices » 2016 des supports euros, qui viennent malheureusement confirmer nos propos. Le rendement moyen des fonds euros s'est élevé à 1,8% pour l'année, soit une chute de plus de 20% par rapport aux 2,30% de 2015. Nous voilà donc avec un rendement « réel » moyen (c'est-à-dire hors inflation au sens de l'INSEE et hors prélèvement sociaux) de 1,35%. Le fonds euros a donc rapporté 0,60% de plus que le Livret A (0,75%) l'année dernière, ce qui est nettement insuffisant. Dans ces conditions, pour ceux qui n'ont pas encore pris de mesure, il est grand temps de modifier nos placements car l'année prochaine le mouvement baissier perdurera. Cette chute sera d'autant plus flagrante que l'inflation est en revanche attendue en hausse à plus de 1%.

Que faire dans ces conditions ?

Il devient donc indispensable d'alléger nos positions en euros qui risquent d'être confiscatrices à brève échéance. L'idée n'est bien évidemment pas d'investir sur des supports spéculatifs et risqués mais plutôt d'améliorer le rendement servi chaque année tout en conservant le plus de sécurité possible. Pour cela, il suffit de vendre tout ou partie de vos fonds euros et acheter, à l'intérieur du même contrat d'autres catégories de supports basés sur de nouvelles classes d'actifs. Cela ne déclenchera ni impôt, ni prélèvements sociaux.

Le premier sous-jacent auquel nous pensons spontanément est évidemment l'**immobilier**, deuxième placement préféré des Français après leur assurance vie. Par le biais de supports liés au foncier, nous pouvons doper la rentabilité de nos contrats en achetant les SCI, SCPI ou autres OPCI proposés par l'assureur. Le rendement 2016 avoisinait les 4% et ce niveau de rémunération devrait se maintenir quelques années encore, même s'il ne serait pas étonnant, compte tenu du succès que rencontre ce type d'investissement, que ces performances se tassent légèrement.

Dans le même esprit, nous pourrions arbitrer les obligations d'état, contenues dans les fonds euros dont le rendement est proche de 0% vers des **obligations d'entreprises privées**, beaucoup plus rentables. Pour être plus clair, cela revient à acheter un panier d'obligations à échéance

... / ...

LES PRINCIPAUX INDICES DU 01 JANVIER AU 31 MARS 2017

LES INDICES BOURSIERS

CAC 40	: + 5.35%
SBF 120	: + 5.89%
DOW JONES	: + 4.69%
NIKKEI	: - 1.07 %
EUROSTOXX	: + 6.39 %

LES TAUX D'INTERETS

EURIBOR 3 MOIS	: -0.330%
OAT 10 ANS	: + 1%

LES PLUS FORTES VARIATIONS DU CAC 40

EN 2016	
PEUGEOT	: + 21.81 %
TECHNIPFMC	: - 8 %

en bref

13/03/17

Les députés britanniques ont approuvé, lundi 13 mars, la loi autorisant le gouvernement britannique à activer l'article 50 du traité de Lisbonne qui déclenchera le divorce d'avec l'Union européenne (UE).

4.7%

Le prix des logements a augmenté de 4,7 % en Espagne en 2016, soit une progression supérieure à celle de la moyenne de la zone euro (+3,4 % au 3^e trimestre 2016). Une première depuis bien longtemps !

100.000 euros

L'Italie propose un impôt forfaitaire unique de 100.000 euros sur tous leurs revenus mondiaux pour attirer les riches étrangers de la planète... Cette mesure devrait permettre à 1.000 contribuables « supers riches de venir s'installer à Rome, Naples ou Florence et ainsi créer des emplois, consommer et générer indirectement des recettes supplémentaires pour le fisc Italien...

courte, contenant par exemple des obligations « Air France » ou « Picard » rapportant respectivement 4.91% et 5.88% jusqu'en 2020, Le rendement de ce type de supports sera nettement meilleur que le fonds euro tant que les entreprises choisies ne feront pas défaut... Il faut donc être très sélectif sur le choix des valeurs que nous mettrons en portefeuille.

La troisième idée que nous développons dans nos contrats depuis trois ans consiste à confier la gestion de tout ou partie de son fonds euros à des sociétés spécialisées, via des **mandats de gestion financiers**. Ces sociétés que nous avons soigneusement sélectionnées pour leurs performances, leur transparence et leur professionnalisme proposent une gestion prudente et performantes de vos actifs dans un contexte de risque parfaitement maîtrisé.

Enfin, la dernière classe d'actifs que nous avons retenue afin de diversifier nos fonds euros est celle des **produits structurés** particulièrement intéressants dans les périodes de forte volatilité. Ce type de supports permet de profiter d'une partie des hausses des marchés tout en étant protégé contre des baisses significatives grâce à des barrières de protection. C'est une source de diversification intéressante et une alternative pertinente aux placements traditionnels avec comme objectif principal d'optimiser le couple rendement/risque de votre allocation.

Il n'y a évidemment pas de martingale infaillible permettant de gagner à tous les coups. Le secret réside dans une diversification maximale de vos actifs afin, comme le dit l'adage de ne pas « mettre tous ses œufs dans le même panier » ... Ces solutions peuvent être mises en place rapidement dans vos contrats actuels à condition bien sûr que l'assureur nous le propose. Cela demande une étude personnalisée. Aussi, n'hésitez pas à nous interroger, nous mettrons toute notre énergie et notre expérience pour vous proposer les meilleures opportunités d'investissement, dans la plus grande transparence et le respect de vos objectifs patrimoniaux.

Stéphane Lenoir

Le mandat de protection future, un outil adapté

Le Mandat de Protection Future (MPF) instauré par la Loi du 5 mars 2007 est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009. Il laisse à toute personne capable la possibilité d'organiser sa protection juridique en désignant une ou plusieurs personnes en charge de la représenter en cas d'altération de ses facultés mentales ou corporelles si elles sont de nature à empêcher l'expression de sa volonté.

La personne désignée peut être une personne physique capable ou une personne morale inscrite sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Les pouvoirs du mandataire portent sur la protection des intérêts patrimoniaux du mandant et/ou sur la protection de sa personne. Le MPF peut également être établi par des parents pour protéger un enfant mineur ou majeur incapable de pourvoir à ses intérêts en raison d'une altération de ses facultés.

Un certificat délivré par un médecin agréé permettra au greffe du Tribunal d'Instance de constater l'altération des facultés du mandant et ainsi la mise en œuvre du mandat.